

**PARIS (MPE-Média)** – Trois tables rondes ont rythmé cette 3e conférence environnementale de la fin novembre 2014 sur le climat et la biodiversité, sur les transports et mobilité durables, et sur la santé et l'environnement. Verbatim de la synthèse du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE).

### **Table ronde n° 1 : Mobilisation nationale vers la COP 21 sur les enjeux du climat et de la Biodiversité**

Quatre grands objectifs ont été fixés dans la feuille de route dans la perspective de la conférence Paris Climat 2015 en décembre 2015 : accélérer la transition française vers une économie verte, renforcer la stratégie d'adaptation nationale, renforcer l'action internationale de la France face au dérèglement climatique, et mobiliser les citoyens sur les enjeux de la conférence Paris Climat 2015.

Au titre du premier objectif - l'accélération de la transition française vers une économie verte - le Gouvernement s'attachera à renforcer les stratégies de décarbonation vers une économie verte et accélérer leur mise en œuvre, à travers la pleine mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte. Les collectivités locales seront encouragées à préparer leurs plans climat air énergie territoriaux selon les nouvelles modalités introduites par la loi. Les secteurs agricole et forestier seront encouragés dans leur contribution à l'atténuation du dérèglement climatique, à travers par exemple la mise à l'étude d'un label carbone agricole, et la mise en valeur de l'agroécologie.

L'Etat s'efforcera d'être exemplaire : un plan d'action «administration exemplaire » préparé par la Ministre de l'Ecologie sera présenté début 2015. L'Etat soutiendra la réorientation des investissements vers l'économie verte, avec notamment le développement de véhicules financiers innovants, ou l'appui à la création d'un mécanisme de financement européen dédié à la biodiversité et au changement climatique dans les régions ultra-périphériques et les pays et territoires d'outre- mer.

Au titre du 2e objectif, le renforcement de l'adaptation nationale, le Plan national d'adaptation au changement climatique sera adapté pour tenir compte des enseignements du GIEC. Le PNAC intégrera les approches valorisant les bénéfices des politiques de conservation de la biodiversité. Une gestion intégrée des territoires littoraux sera promue, qui prendra en compte

les effets du dérèglement climatique sur la biodiversité. Les établissements d'enseignement supérieur et de la recherche seront davantage mobilisés sur ces problématiques d'adaptation.

Au titre du 3e objectif - l'action internationale de la France - l'aide au développement sera orientée en faveur de la lutte contre le changement climatique : c'est ainsi que la France contribuera à hauteur 1 milliards au Fonds vert pour le climat et que l'AFD a profondément réformé sa stratégie pour répondre aux défis du changement climatique.

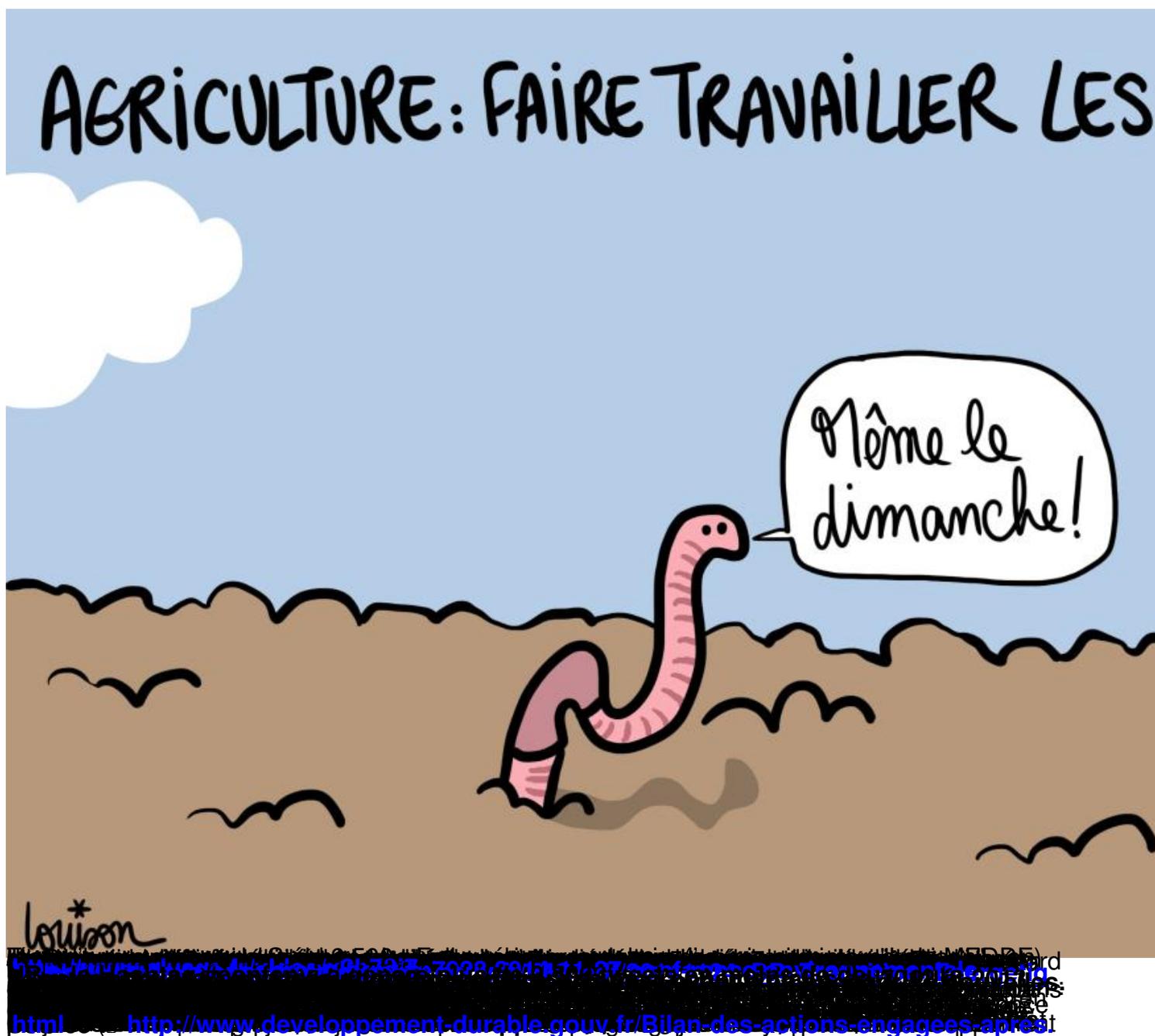
Comme l'a annoncé le Président de la République, la France supprimera tous les crédits exports dans le soutien qu'elle accorde au pays en développement dès lors qu'il y aura l'utilisation du charbon ; elle veillera au niveau européen à faire en sorte que soient supprimées à terme les subventions aux énergies fossiles. La France plaidera pour que le Plan Junker soit prioritairement consacré aux investissements dans la transition énergétique et la croissance verte.

Enfin, au titre du 4e objectif - la mobilisation citoyenne -, comme l'a annoncé le Premier ministre, la lutte contre le dérèglement climatique est désignée « Grande cause nationale 2015 ».

Pour cela, l'ensemble des acteurs seront mobilisés. France Télévision fera tout au long de l'année des émissions spéciales sur ce sujet. La sensibilisation aux enjeux climatiques sera renforcée dans l'éducation aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Une simulation des négociations climatiques sera organisée dans toutes les écoles ainsi que des concours et des prix (Olympiades). Les Ministères concernés apporteront leur soutien et leur expertise aux associations qui portent l'initiative d'une conférence climat pour la jeunesse (COP for youth).



Document communiqué à l'initiative de la République (D.L. 15.10.14) en vertu de la loi n° 2013-1216 du 22 décembre 2013 relative à la transparence, à l'accès à l'information et à la participation du public dans le processus de décision publique.



Adhérez à [www.mpe-media.com](http://www.mpe-media.com) en 2014

**750€ HT/an pour plusieurs adresses**

LETTRE + SITE WEB + CERCLE

[contact@mpe-media.com](mailto:contact@mpe-media.com)

+336 60 58 89 26